COMMUNE DE AUMALE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CINEMA

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le compte administratif 2018 a été voté le 22 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires des agents du cinéma ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du cinéma. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des entrées au cinéma et vente de friandises.

Les recettes de fonctionnement de 2018 ont représentées 125 197.28 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation du cinéma, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts de l' emprunt à payer.

Les dépenses de fonctionnement de 2018 ont représentées 117 818.98 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	80 102.58	Excédent brut reporté	10 185.55
Dépenses de personnel	34 331.11	Recettes des services	106 163.48
Dépenses financières	1 993.29	Impôts et taxes	
Dépenses exceptionnelles	276.00	Dotations et participations	8 848.25
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 116.00	Autres produits exceptionnels	
Total dépenses réelles	117 818.98	Autres recettes	125 197.28

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...
Le budget d'investissement du cinéma regroupe :
- en dépenses. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, remboursement avance
- en recettes : excédent d'investissement reporté et amortissements

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	6 762.57	FCTVA	310.40
Mobilier et matériel de cinéma	2 024.52	Excédent reporté	41 532.56
Subventions d'équipement versées	9 342.00	Ecritures ordre entre sections	1 116.00
Total général	18 129.09	Total général	42 958.96

c)) Les projets de l'année 2018 ont été les suivants :
- l'achat d'un ordinateur

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- ***Ci-joint tableau représentation graphique du budget principal***

c) Etat de la dette

- Ci-joint tableau synthétique

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à AUMALE, le 22 mars 2019
Virginie LUCOT AVRIL
Vice-Présidente du Département-Maire

MAIRIE D'AUMALE 76390

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CINEMA AUMALE	117 818,98	125 197,28	18 129,09	42 958,96
Total	**117 818,98**	**125 197,28**	**18 129,09**	**42 958,96**

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Charges à caractère général : 80 102,58 €
- Charges de personnel : 34 331,11 €
- Autre : 3 385,29 €

Recettes

- Dotations et participations : 8 848,25 €
- Produit des services : 98 842,40 €
- Excédent antérieur : 10 185,55 €
- Autre : 7 321,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

- Dette : 6 762,57 €
- Autre : 11 366,52 €

Recettes

- Excédent antérieur : 42 958,96 €

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
CINEMA AUMALE	88 941,97
Total	**88 941,97**
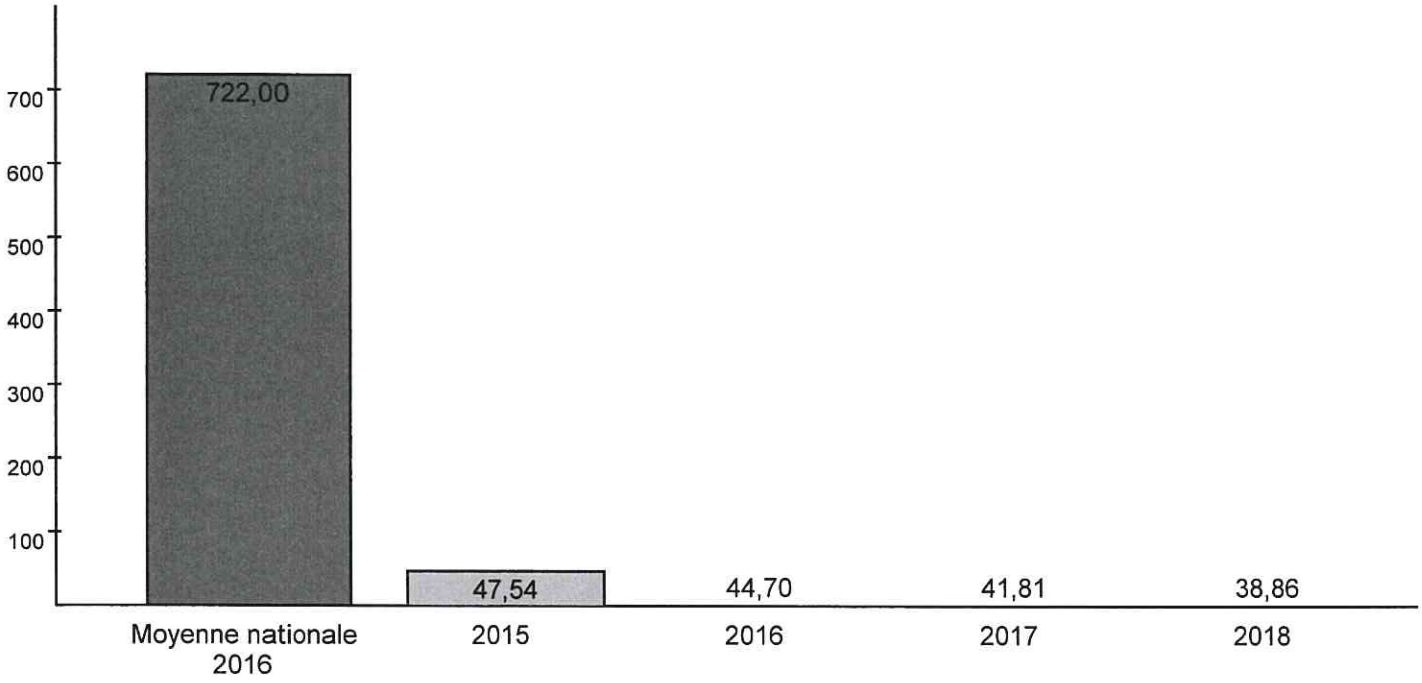
Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus